



Brèves de la CFFP – Séance du 24.01.2017

Révision de l'OCM ES: procédure de consultation sur la révision totale de l'ordonnance

Le SEFRI a informé les membres de la CFFP de la révision qui est en consultation jusqu'à la fin mars et qui entrera en vigueur à l'automne 2017 au plus tôt. L'ordonnance a été restructurée pour mieux faire apparaître les rôles et les responsabilités des différents acteurs. Afin de consolider l'orientation vers le marché du travail et renforcer le rôle des Ortra, une fonction plus importante est attribuée aux plans d'études cadres. Ceux-ci intégreront désormais certains éléments figurant actuellement dans l'ordonnance, et leur durée de validité sera limitée: au bout de sept ans, les organes responsables sont tenus de les mettre à jour et de demander le renouvellement de leur approbation, même si les changements sont minimes.

→ [informations complémentaires](#)

Plurilinguisme dans la formation professionnelle: le financement des coûts de traduction

La réglementation des formations formelles appartient à la Confédération, l'exécution en incombe aux Ortra. Les coûts de traduction des problèmes d'examen, par exemple, sont donc à la charge des Ortra. A partir d'un cas concret qui a occasionné des coûts excessifs, la CFFP a discuté la question de principe du financement des coûts de traduction. Les représentants du SEFRI ont fait observer qu'une éventuelle réaffectation d'une part de subvention devrait obligatoirement être compensée sur d'autres dépenses. La CFFP a décidé d'inscrire la question des priorités de l'encouragement de projets à nouveau à l'ordre du jour d'une prochaine séance. Le SEFRI présentera un aperçu des projets qui servira à la discussion sur le financement des coûts de traduction.

Activités de l'IFFP: jugement positif de la CFFP sur l'Observatoire et l'analyse des tendances

L'IFFP a présenté à la CFFP une rétrospective de ses activités en 2016. Il a en outre précisé ses objectifs stratégiques jusqu'en 2020 et ses objectifs opérationnels pour 2017. Les membres de la CFFP portent un jugement positif sur le développement de l'Observatoire et de l'analyse des tendances, qu'ils considèrent comme des fondements d'un centre de compétences national pour la formation professionnelle. Les résultats produits par l'Observatoire nourriront la processus stratégique «formation professionnelle 2013». La CFFP estime que l'observation et l'analyse des tendances pourrait constituer une mission permanente pour le développement stratégique de la formation professionnelle.

→ [informations complémentaires](#)

Formation professionnelle 2030: la CFFP pourrait jouer le rôle de conférence de conciliation

Le SEFRI propose d'associer la CFFP à la phase de recherche de consensus. La CFFP jouerait le rôle de «conférence de conciliation». La CFFP accueille favorablement cette proposition puisqu'elle permettra de confier le processus aux organes en place. Cependant, la CFFP fait observer que le planning est très serré et qu'il faut donc veiller à informer à temps les milieux impliqués afin qu'ils puissent se préparer. Dans l'hypothèse de sérieuses divergences de vues survenant au cours du processus, il faudrait pouvoir s'écarter du calendrier envisagé. La mise en œuvre des directives stratégiques au sein des diverses organisations doit se fonder sur une collaboration dans l'esprit du partenariat de la formation professionnelle. Le calendrier de la phase de mise en œuvre devra être établi à la fin de l'été 2017.

→ [informations complémentaires](#)

Développement de la formation professionnelle: la CFFP statue sur divers projets

Suivant la recommandation de sa sous-commission «Projets», la CFFP a décidé de reporter à une séance ultérieure l'étude du projet «Monde du travail» du canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures. Les

porteurs du projet sont invités à fournir des compléments d'information. La sous-commission a approuvé une demande pour la traduction française du manuel relatif aux échanges interculturels dans la formation professionnelle. Les porteurs du projet «Perspective formation: requalification des adultes avec suivi approprié» ont présenté leur projet et répondu aux questions de la commission. Celle-ci a rejeté la demande au motif que le projet n'est pas suffisamment novateur et que sa durabilité n'est pas garantie; de plus, il concerne une tâche qui doit être assumée par le canton, sans subvention fédérale supplémentaire.